Image not found or type unknown

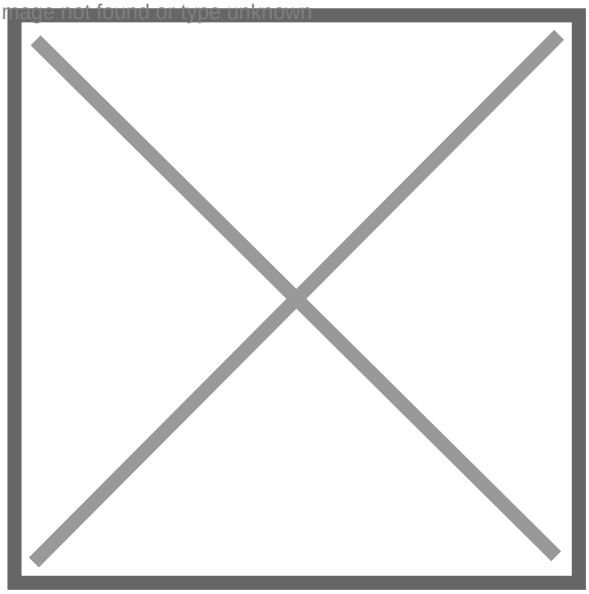

Réfection de la façade et l'accès à l'eau

Par **Virginia711**, le **03/11/2014** à **11:18**

bonjour,
Suite à une demande des propriétaires, une entreprise extérieure vient de commencer la réfection de la façade de la maison que je loue.
L'entreprise me dit avoir besoin d'un accès à l'eau or il n'y a pas de point d'eau à l'extérieur et n'étant pas présente à mon domicile en journée, je ne souhaite pas laisser la maison non fermée à clef
Suis je obligée de les laisser accéder au robinet (et donc laisser ma maison ouverte) ou le propriétaire doit il installer un accès extérieur à l'eau?

Autre question: l'entreprise me demande de laisser tous les volets ouverts or j'ai l'habitude de les laisser fermer pendant mon absence. Dois je les laisser ouverts?

Dernière question: est ce à moi de payer l'eau qui sera consommée pour ces travaux ou cela revient il au propriétaire (la maison étant grande, cela risque de consommer beaucoup d'eau)

Je vous remercie

Par **aguesseau**, le **03/11/2014** à **12:26**

bjr,
l'entreprise peut faire une installation provisoire en se branchant chez vous au début du chantier avec un robinet extérieur ainsi l'entreprise pourra utiliser l'eau sans avoir à pénétrer chez vous.
pour la consommation d'eau, il suffit de mettre en compteur sur ce branchement et l'entreprise

vous remboursera l'eau qu'elle a consommée.
pour les volets vous les laissez ouverts mais vous demandez à l'entreprise de souscrire une assurance en cas de vol avec effraction par les fenêtres.
c'est ce que font les entreprises quand elles installent des échafaudages contre des immeubles.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés